

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE DOUTCHI
COMMUNE RURALE DE KIECHE

PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE

L'an deux mil vingt un et le 30 juillet, s'est tenue à la mairie la première session extraordinaire du conseil municipal de la commune de kiéché sous la présidence de **M. MAAZOU IBRAHIM**, président du conseil.

Etaient présents :

Membres **élus** :

- 1- MAAZOU IBRAHIM,
- 2- ZABEROU TANKARI
- 3- ILLIA GOUNABI
- 4- RALIA HAMISSOU YACOUBA
- 5- SALAMATOU BOUBACAR
- 6- HANNATOU OUMAROU
- 7- HASSIA AKOURKI
- 8- IDI ADAMOU
- 9- MAHAMADOU OUMAROU
- 10-SANOUSSE BOUBACAR
- 11-IBRO BAGAGUE
- 12-TASSIOU IBRO
- 13-NAYOUSSA NAROUA
- 14-HAMZA TANKARI

MEMBRES DE DROIT

- OUMAROU ALLAKAYE, chef secteur représentant du chef de canton de l'Aréwa.

LES CONSEILLERS ABSENTS :

- Mme SAA FODI conseillère
- ALOU MAMANE représentant chef groupement peulh de Togone.

Etaient présents (STD, services communaux) Mme ABDOU HALIMA BETOU.

Le secrétariat de séance est assuré par **SOULEY ABOULE** secrétaire général de la commune.

Le quorum étant atteint, le président a présenté le projet d'ordre du jour qui comporte les points suivants :

1. Examen et adoption du procès-verbal de la session du 14 au 17 juin 2021
2. Mise en place des commissions spécialisées.

Le projet d'ordre du jour a été adopté à l'unanimité par 14 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix « abstention ».

Après les salutations d'usage le président a invité les conseillers à examiner avec attention et responsabilité les points inscrits à l'ordre du jour.

I. Examen et adoption du procès-verbal de la session du 14 au 17 juin 2021.

Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la session du 14 au 17 juin 2021. Le conseil a apporté les amendements suivants :

Retenir seulement au niveau de l'état civil, le conseil adopte le principe de percevoir 200 f pour la légalisation d'une pièce d'état civil au lieu d'ajouter « et deux cent 200 f) des frais de timbre fiscal » sous réserve de l'insertion de ces amendements le conseil a approuvé le procès-verbal de la première session ordinaire tenue du 14 au 17 juin 2021.

II. Mise en place des commissions spécialisées.

Les débats sur le point de l'ordre du jour

Le maire président du conseil a entretenu les participants sur les enjeux de ces commissions spécialisées. Il a évoqué par la suite que les conseillers ont libre choix pour les différents postes des commissions retenues.

Toujours, dans son intervention, il n'a pas manqué de rappeler des dispositions du code général des collectivités territoriales, chapitre 5, article 200 sur la création, le rôle et fonctionnement de ces structures.

Après les débats sur les questions les conseillers se sont prononcés sur le nombre de commissions à mettre en place :

La commission économie et finances ayant pour membres :

Président : ILLIA GOUNABI

Rapporteur : YANOUSSA NAROUA

Membres :

- RAHILA HAMISSOU YACOUBA
- HAMZA TANKARI
- SANOUNISSI BOUBACAR

Commission développement rural, environnement, des affaires sociales, culturelles, sportives et des affaires foncières :

Président : IBRO BAGAGUE

Rapporteur : SALAMATOU BOUBACAR

Membres

- HANNATOU OUMAROU
- MAHAMADOU OUMAROU
- SAA FODI

Commission affaires générales, institutionnelles et coopérations :

Président : TASSIOU IBRAHIM

Rapporteur : HASSIA AKOURKI

Membres :

- ZABEROU TANKARI
- ADAMOU IDI

Après la mise en place de ces commissions le maire a précisé que chaque commission peut faire appel à toute personne ressource pour l'aider dans ses activités. Ensuite il a prodigué des sages conseils et a demandé aux conseillers de ne ménager aucun effort pour la bonne marche de toutes les commissions.

Il a ajouté par ailleurs que le conseiller municipal doit jouer le rôle de bénévolat pour sa communauté.

Avant de clôturer la session le président du conseil a largement salué la promptitude avec laquelle les conseillers ont répondu à l'appel et participé aux débats.

L'ordre du jour étant épuisé le président a levé la séance.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

SOULEY ABOULE



LE PRESIDENT DU CONSEIL

MAAZOU IBRAHIM

